

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'aménagement du
territoire et de la décentralisation

Direction des services de la navigation aérienne

Décision du 4 février 2025

**portant nomination et désignation des représentants de l'administration et du personnel au
comité social d'administration de proximité de la direction des services de la navigation
aérienne et à la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la
direction des services de la navigation aérienne**

NOR : ATDA2503700S

(Texte non paru au journal officiel)

Le directeur des services de la navigation aérienne,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 251-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2022 portant création de comités sociaux d'administration et de formations spécialisées à la direction générale de l'aviation civile et à l'Ecole nationale de l'aviation civile ;

Vu les résultats de l'élection des représentants du personnel organisée au sein de la direction générale de l'aviation civile en décembre 2022 ;

Vu les désignations de représentants titulaires et suppléants par chaque organisation syndicale au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la direction des services de la navigation aérienne ;

Décide :

TITRE I^{ER}
COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION

Article 1^{er}

Sont nommés au comité social d'administration de proximité de la direction des services de la navigation aérienne institué auprès du directeur des services de la navigation aérienne :

- Le président : Monsieur Frédéric GUIGNIER, directeur des services de la navigation aérienne ou son représentant.

- Le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines :

Monsieur Philippe GONZALEZ, sous-directeur des ressources humaines ou son représentant.

Article 2

Sont nommés au comité social d'administration de proximité de la direction des services de la navigation aérienne, créé auprès du directeur des services de la navigation aérienne, en qualité de représentants du personnel :

1. Membres titulaires

Au titre de l'organisation syndicale SNCTA

Madame Gwénaél LE GUEN ;

Monsieur Guillaume SINTES ;

Madame Claire ALGALARRONDO ;

Monsieur Simon DEZEIX.

Au titre de l'organisation syndicale USAC-CGT

Monsieur Charles-André QUESNEL ;

Madame Emeline ROUSSELLE ;

Monsieur Eric OUANES.

Au titre de l'organisation syndicale UNSA Aviation Civile

Monsieur Anthony DEFENDINI ;

Monsieur Frédéric LIORZOU.

Au titre de l'organisation syndicale FEETS-FO

Monsieur Laurent NOTEBAERT.

2. Membres suppléants

Au titre de l'organisation syndicale SNCTA

Monsieur Loïc PARISI ;
Monsieur Yannick JANVIER ;
Monsieur Stéphane ROZALEN ;
Monsieur Guilhem FARALDO.

Au titre de l'organisation syndicale USAC-CGT

Monsieur Jérémy PIGNOLET ;
Madame Marie-Cécile LAGORCE ;
Madame Sandra PRÉVOST.

Au titre de l'organisation syndicale UNSA Aviation Civile

Madame Françoise GRAIGNIC ;
Monsieur Sylvain HERIVAUX.

Au titre de l'organisation syndicale FEETS-FO

Monsieur Raynald DROLEZ.

TITRE II

FORMATION SPECIALISEE DE COMITE

Article 3

Le président de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail instituée auprès du comité social d'administration de proximité de la direction des services de la navigation aérienne est le président de ce même comité mentionné à l'article 1^{er}.

Article 4

Sont désignés à la formation spécialisée du comité, mentionnée à l'article 3, en qualité de représentants du personnel :

1. Membres titulaires

Au titre de l'organisation syndicale SNCTA

Monsieur Simon DEZEIX ;
Monsieur Loïc PARISI ;
Madame Gwénaél LE GUEN ;
Madame Claire ALGALARRONDO.

Au titre de l'organisation syndicale USAC-CGT

Mme Emeline ROUSSELLE ;
Monsieur Jérémy PIGNOLET ;
Madame Sandra PREVOST.

Au titre de l'organisation syndicale UNSA Aviation Civile

Monsieur Sylvain HERIVAUX ;
Monsieur Frédéric LIORZOU.

Au titre de l'organisation syndicale FEETS-FO

Monsieur Laurent NOTEBAERT.

2. Membres suppléants

Au titre de l'organisation syndicale SNCTA

Monsieur Tarik HOUARI ;
Monsieur Pierre-Yves CARROT ;
Monsieur Matthieu PRÉNEAU ;
Monsieur Yvan MARTIN DIT LATOUR.

Au titre de l'organisation syndicale USAC-CGT

Monsieur Eric OUANES ;
Monsieur Joan TEISSANDIER ;
Monsieur Dominique PONS.

Au titre de l'organisation syndicale UNSA Aviation Civile

Monsieur Guillaume SCHUH ;
Monsieur David GRANADO.

Au titre de l'organisation syndicale FEETS-FO

Monsieur Yann LAFITTE.

TITRE III
DISPOSITIONS FINALES ET TRANSITOIRES

Article 5

La décision du 13 décembre 2024 portant nomination et désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité social d'administration de proximité de la direction des services de la navigation aérienne et à la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la direction des services de la navigation aérienne est abrogée.

Article 6

Le directeur des services de la navigation aérienne est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique.

Fait le 4 février 2025,

Le directeur des services de la navigation aérienne,

Frédéric GUIGNIER